## L'arnaque de l'« islamophobie »

David Rand 10 avril 2021

## Notre texte L'« islamophobie » est un blasphème

- Pour faire reconnaître que les accusations d'« islamophobie » sont le « délit de blasphème » du XXI<sup>e</sup> siècle. Les deux servent à condamner et réprimer la critique des religions.
- Si on interprète le suffixe « phobie » au sens strict d'une peur irrationnelle, alors l'« islamophobie » n'existe pas, car craindre une religion n'est pas irrationnel.
- Si, par contre, on interprète ce suffixe au sens large d'une peur tout court, alors l'« islamophobie » n'est que la peur de l'islam et est alors rationnelle, raisonnable et nécessaire, surtout si nous considérons sa variante intégriste couramment appelé « islamisme » ou « islam politique ».
- Donc, si l'« islamophobie » existe, elle est une vertu.
- But : Faire reconnaître cette équivalence par les organismes que luttent pour l'abrogation des lois anti-blasphème (p. ex., par la campagne End Blasphemy Laws).

## La campagne End Blasphemy Laws

- Une campagne pour faire abroger, globalement, toutes les lois anti-blasphème.
- Partenariat entre: Humanists International (IHEU) et la European Humanist Federation
- Cette campagne se préoccupe de la censure légale, par la censure sociale.

## Charte de la Coalition internationale contre les lois sur le blasphème

Un citation de cette Charte

Nous considérons que les lois sur le blasphème sont dangereuses, car :

- a) elles entravent la liberté d'expression et sont contraires au principe d'égalité;
- b) leur application rigoureuse brime les droits de la personne partout dans le monde;
- c) les lois qui existent sans être appliquées justifient l'existence de celles qui sont mises en application;
- d) la législation et les instances de gouvernance à l'échelle internationale ont condamné ces lois;
- e) les lois sur le blasphème se cachent parfois sous un autre nom.

## Déclarations de l'IHEU au sujet de l'« islamophobie ».

Déclarations devant la Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

- <u>2008</u>: L'accusation d'« islamophobie » est une arme *ad hominem* pour faire taire la critique de l'islam en l'amalgamant au racisme.
- 2015 : Le terme « islamophobie » est isolationniste et engendre des politiques identitaires qui divisent.

#### **Mes observations:**

- très bonnes, sans être parfaites
- déclare que la critique de l'islam n'est pas raciste
- ne font pas le lien avec le blasphème
- n'explique pas le lien entre la racialisation de la religion et la liberté de conscience

## Livre « L'Islamophobie » (2016)

L'ouvrage collectif « L'ISLAMOPHOBIE » est un projet franco-québécois, sous la direction de Jérôme Blanchet-Gravel, avec une préface de Waleed Al-husseini et des textes d'une dizaine d'auteurs.

Observations de Claude Simard, professeur retraité de l'Université Laval, qui fait une analyse lexicologique des mots islamophobie et islamophobe. Le mot « islamophobie »

- paraît d'abord au début du XX<sup>e</sup> siècle, à l'époque coloniale, pour indiquer un préjugé défavorable chez les peuples européens chrétiens, contre l'islam et les populations musulmanes.
- disparaît pour la majeure partie du XX<sup>e</sup> siècle.
- réapparaît dans les années 1990 et devient de plus en plus utilisé dans le sens que nous connaissons.

#### Donc, on peut dire que les islamistes n'ont pas inventé le terme, ils l'ont plutôt réinventé.

« Lorsque la notion d'islamophobie ne sert pas à censurer toute critique de l'islam en rétablissant le délit de blasphème, elle sert à empêcher toute réforme ou toute modernisation de cette religion. [...] les islamistes se servent habilement de ce concept pour compromettre l'intégration des personnes de culture musulmane dans les pays occidentaux. Réimplanter le tribalisme alors que les démocraties l'avaient neutralisé, c'est l'un des objectifs premiers de ces théocrates. »

— Jérôme Blanchet-Gravel, avant-propos, page 10

J'aurai deux autres livres à vous suggérer à la fin de cet exposé.

#### Citation de Hassan Jamali

Hassam Jamali est professeur au Collège Ahuntsic à Montréal.

« La notion d'islamophobie existe dans le seul but de restreindre la liberté d'expression et faire peur à ceux qui défendent la laïcité et osent se prononcer contre les accommodements religieux. Les adeptes de la victimisation de l'islamophobie ont multiplié les interventions en Occident (y compris au Québec) et même au sein de l'ONU pour que des lois et des résolutions interdisant le blasphème et le discours haineux envers les religions soient approuvées. Les institutions publiques au Québec sont tombées dans le piège. L'islamophobie est utilisée dans les documents officiels publiés par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion pour justifier le taux de chômage élevé chez les Maghrébins. La Ville de Montréal l'utilise également. Dans son rapport, La Commission Bouchard-Taylor évoque également l'islamophobie tout en se gardant de la mentionner dans le glossaire. »

— Hassan Jamali, « Islamophobie : une arme pour contrer toute réforme de l'islam », pages 82-83

#### Citation d'Henri Pena-Ruiz

Henri Pena-Ruiz est philosophe et écrivain français et une référence incontournable en matière de laïcité.

« Or nulle personne ne se réduit à sa religion. On a une religion, mais on n'est pas sa religion. Il en va de même pour un peuple, [...] Même majoritaire, une appartenance spirituelle reste donc particulière et ne saurait s'appliquer par force à toute personne d'un groupe. »

— « Islamophobie », dans son Dictionnaire amoureux de la Laïcité

#### Citation de Zineb El Rhazoui

Zineb El Rhazoui est écrivaine et journaliste franco-marocaine, anciennement chez *Charlie Hebdo*. Elle est autrice du livre *Détruire le fascisme islamique*.

« Mais la peur de l'islamisme est ... on ne peut plus justifiée, naturelle et normale. Donc l'islamophobie est pour moi une imposture idéologique qui consiste finalement dans les démocraties occidentales à imposer le délit de blasphème. »

— Zineb El Rhazoui, « Les Terriens du samedi », 2019-05-11

## Loi 21 québécoise et « Islamophobie »

Accusations d'« islamophobie » lancées contre la *Loi sur la laïcité de l'État* (Loi 21), adoptée par l'Assemblée nationale québécoise le 16 juin 2019 :

- 2019-04-26 : <u>Selon deux professionnels de la santé à l'Université McGill</u>, la Loi 21 aurait « des conséquences regrettables sur la santé des Québécois ». En particulier, le « racisme » et l'« islamophobie » (que les deux auteurs ne distinguent pas tout à fait) causeraient « la dépression, l'anxiété et le stress psychologique. »
- 2019-03-29 : Journaliste <u>Michael Coren écrit dans les pages de *Maclean's*</u> que la Loi 21 est « répugnante » et que la sale tache de l'« islamophobie » serait profonde au Canada mais sans doute encore pire au Québec.
- 2019-03-28 : <u>Dan Bilefsky dans le New York Times</u> associe la Loi 21 à la violence meutrière antimusulmane, attisant la haine et l'« islamophobie ».
- 2020, novembre, contestation de la Loi 21 devant la Cour supérieure du Québec :
  - Le sociologue et témoin-expert Paul Eid (pour la FAE Fédération autonome de l'enseignement et la commission scolaire English Montreal qui s'opposent à la Loi 21) utilisait un langage truffé de termes comme « islamophobie » et « racisé ». Le juge lui a demandé comment on peut assimiler une hostilité contre des minorités religieuses à du racisme. Paul Eid a répondu qu'il rejette cette distinction et qu'il ne comprenait même pas la question. (À noter que, dans sa question, le juge faisait déjà l'amalgame entre une religion et une minorité religieuse. Mais le sociologue faisait encore pire, en amalgamant race et religion.)
  - Maître Azim Hussain (représentant plusieurs parties contre la Loi 21) a déclaré que l'« islamophobie » serait un racisme et prétend que le plus grand appui des Québécois pour la laïcité (comparé aux Canadiens hors Québec) ne serait pas imputable à la faible religiosité des Québécois mais plutôt à leur « islamophobie ».

## Organismes qui prônent l'idée qui l'« islamophobie » serait un délit

- **CCIF** = Collectif contre l'islamophobie en France :
  - Le CCIF avait des accointances avec les Frères musulmans.
  - Il publiait des statistiques plutôt douteuses sur les actes prétendument « islamophobes ».

- S'est auto-dissout en 2020, à la suite de l'assassinat de Samuel Paty et de l'annonce du ministre de l'intérieur de son intention de le dissoudre.
- CCIB = Collectif contre l'islamophobie en Belgique

#### Citation de Hani Ramadan

Hani Ramadan est un prédicateur musulman en Suisse, frère de Tariq Ramadan, petit-fils d'Hassan el-Banna, le fondateur des *Frères musulmans* en Égypte en 1928.

L'« islamophobie » n'est pas un délit en France, sauf dans les souhaits et les délires des islamistes.

## Citation de Mohamed Sifaoui

Mohamed Sifaoui est journaliste d'investigation et écrivain franco-algérien qui se spécialise dans les reportages sur l'islamisme et le crime organisé. Il vit sous protection policière depuis plusieurs années.

- « L'islamophobie est une escroquerie intellectuelle qui vise à atrophier le débat. »
  - <u>Les Fossoyeurs de la République, Islamo-gauchisme : l'enquête inédite</u>, Éditions de l'Observatoire.

## Citation de Céline Pina au sujet du président Turc

Céline Pina est journaliste, essayiste et femme politique française. Elle est fondatrice em 2016, avec Fatiha Boudjahlat, du mouvement Viv(r)e la République, pour combattre l'islamisme et défendre la laïcité.

« "demain, aucun Européen, aucun occidental, ne pourra plus faire un pas en sécurité, avec sérénité dans la rue, nulle part dans le monde", voilà ce que déclarait en mars 2017 Recep Tayyip Erdogan [...] Le président turc prend de plus en plus au sérieux son rôle de Calife, endossant le costume du protecteur des musulmans face à une Europe qu'il qualifie d'islamophobe, de raciste et qu'il accuse de piétiner les Droits de l'homme parce qu'elle refuse la charia et le voile sur son sol, tandis qu'allié aux milices de Daesh, il massacre le peuple kurde en Irak et en Syrie. »

— Céline Pina, « L'Hypocrisie de la maire de Strasbourg face à l'entrisme islamiste », 2021-03-25

## Manifestation contre l'« islamophobie » à Paris, 2019-11-10

#### Point de vue de Riss:

« La manifestation soi-disant contre l'islamophobie, où une partie de la gauche s'est retrouvée dimanche dernier, est une date dans l'histoire de la gauche. Dans l'histoire de sa désagrégation. La lutte contre le racisme et les discriminations est un enjeu capital pour une démocratie. Mais pour être combattus efficacement, le racisme et les discriminations doivent être identifiés précisément. Il ne suffit pas de désigner à tort et à travers de supposés racistes pour obtenir un brevet d'antiracisme. Pas plus qu'il n'est justifié de montrer du doigt tous les musulmans pour combattre l'islamisme, comme malheureusement le font les partis d'extrême droite d'Europe. « La guerre est une chose trop importante pour être confiée à des militaires », disait Clemenceau. Quand on entend certains militants autoproclamés de l'antiracisme accuser n'importe qui de n'importe quoi, on se dit que la lutte contre le racisme est une chose trop importante pour être confiée à de tels irresponsables. »

— « Un bel enterrement de la gauche », Charlie Hebdo, 2019-11-12

## Deux types de censure

- La censure légale est imposée par l'État :lois anti-blasphème ou contre les propos haineux, etc.
- La censure sociale :
  - Accusations gratuites de « racisme », « xénophobie », « islamophobie », etc. dans les médias, les médias sociaux, les rapports sociaux, qui engendre l'auto-censure.
  - Motions des législatures sans force de loi.

La censure sociale est appliquée socialement par des pairs, c'est-à-dire des individus qui — souvent par le biais des médias sociaux — essaient de faire honte aux autres et les font taire, généralement en affirmant que leur discours est moralement répréhensible d'une certaine manière — qu'il est « raciste », « islamophobe » ou « d'extrême droite », ou qu'il provient d'une source moralement douteuse pour des raisons similaires, auquel cas le locuteur est soupçonné de culpabilité par association. La censure sociale est une expression du puritanisme idéologique.

## Motions contre l'« islamophobie »

Ces motions n'ont pas force de loi, mais elles contribuent au climat social qui engendre la censure sociale et l'auto-censure de la critique de l'islam.

- 2015-10-01 : Assemblée nationale du Québec, <u>résolution de Françoise David</u>. <u>Le RPL déclare son désaccord</u> :
  - « Référer à l'islamophobie, un concept fumeux, ça s'appelle un détournement idéologique. Le RPL réitère que le concept d'islamophobie été conçu et véhiculé depuis les années 1980 par la mouvance islamiste mondiale et ses organisations pour couvrir leurs exactions et briser la critique dont elles étaient la cible. »
- 2017-03-23 : Parlement du Canada : M-103 qui condamne « l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques ».
  J'ai été personnellement sommé par le directeur d'une association « humaniste », sur Twitter, de ne pas critiquer M-103 parce que « c'est l'extrême droite » qui critique cette motion.
- « <u>Agir contre le racisme systémique et la discrimination religieuse</u> », rapport du comité mandaté suite au M-103. <u>Blogue de Louise Mailloux</u> :
  « Même si nous savons qu'une religion n'est pas une race parce qu'on ne choisit pas notre race alors que l'on peut choisir notre religion, cette recommandation, en amalgamant race et religion, permet
  - que l'on peut choisir notre religion, cette recommandation, en amalgamant race et religion, permet aux différents groupes religieux de détourner à leur avantage des programmes et des mesures proposés pour lutter contre le racisme. Comme opportunisme, on peut difficilement faire mieux! »

# Les accusations d'« islamophobie » peuvent avoir des conséquences sérieuses, voire mortelle. Exemples en France:

• Mila: une adolescente qui, en janvier 2020, critique sévèrement l'islam dans une vidéo diffusée sur un média social, en refusant les avances d'un internaute. Elle devient la cible de nombreuse menaces de violence et de mort et messages homophobes et misogynes. Elle est obligée de s'isoler sous protection. La controverse reprend en novembre avec une nouvelle vidéo de Mila. La controverse

- autour de questions de blasphème et d'« islamophobie » fait rage. Pourtant ni l'un ni l'autre n'est un délit en France. <u>Affaire Mila sur Wikipédia</u>.
- Samuel Paty: Assassinat et décapitation d'un professeur de collège en octobre 2020 par un islamiste parce qu'il avait utilité des caricature de Mahomet, tirées de la revue *Charlie Hebdo*, dans un cours sur la sujet de la liberté d'expression. Après ce cours le professeurs a été la cible de menaces et de harcèlement, ainsi que des appels à ce qu'il soit congédié. La collègienne qui a déclenché cette vague d'accusations contre Paty a avoué plus tard avoir menti, qu'elle n'était pas présente lors du cours. Son père avait saisit le CCIF, leur demandant de venir en aide. Quatorze personnes ont été mises en examen dans cette affaire pour « dénonciation calomnieuse » ou « complicité d'assassinat » ou d'autres. <u>Assassinat de Samuel Paty sur Wikipédia</u>.

Dans un pays où ni le délit de blasphème, ni le délit d'« islamophobie » n'existent, une répression violente de ces non-délits peut s'opérer.

## Violences extrajudiciaires contre les « blasphémateurs »

- Pakistan : Le <u>nombre d'exécutions extrajudiciaires</u> des accusés de blasphème, sans parvenir à un tribunal, seraient plus de 75 entre 1987 et 2017.
- Quelques exemples:
  - Sajjad Maseeh et Shama Bibi (enceinte): En 2014, un couple marié chrétien est accusé d'avoir brûlé des versets du coran. Ils sont attaqués par une foule qui leur casse les jambes et les incendie dans un four.
  - Rashid Rehman: Avocat d'un professeur d'université accusé de blasphème en 2013. On prétend qu'il aurait insulté Mahomet sur Facebook. En 2014, Rehman a été assassiné dans son bureau par deux hommes qui n'ont pas été appréhendés.
  - Mashal Kahn: En avril 2017, l'étudiant en journalisme a été battu à mort par une foule d'autres étudiants après avoir été faussement accusé de blasphème.

Dans un pays où le délit de blasphème existe, la répression violente extrajudiciaire de ce [non-]délit peut s'opérer.

## **Apostasie**

L'apostasie (abandonner sa religion) est interdite en islam et punit par des peines sévères dans plusieurs pays à majorité musulmanes, même la peine de mort. Donc, aucun respect de la liberté de conscience en islam.

Les accusations d'« islamophobie » sont à peu près synonymes des accusations de « racisme ».

Faire l'amalgame entre race et religion, c'est-à-dire l'essentialisation (racialisation) de l'appartenance religieuse est aussi une négation de la liberté de conscience, comme si le croyant restait prisonnier toute sa vie de la religion dans laquelle il a été né.

L'amalgame race-islam, c'est la version légère de l'interdiction de l'apostasie en islam.

## Justin Trudeau confond « islamophobie » et homophobie

« Mais pourquoi le mot islamophobie nous fait-il peur? Personne ne se plaint du mot homophobie. Il y a même une journée pour ça. Mais l'islamophobie, ça nous dérange, pourquoi ? »

#### Communiqué de presse, 2018-02-02, LPA dénonce ces propos :

- L'islam et sa variante l'islamisme sont des idéologies. L'homosexualité, non.
- Une insulte à la dignité des personnes homosexuelles.
- Infantilisants pour les musulmans, les empêchant de critiquer leur propre religion.
- Essentialiser l'appartenance religieuse, comme si elle était biologiquement déterminée : entériner l'interdiction de l'apostasie en islam et à nier leur liberté de conscience.

## Définition d'« islamophobie » par un groupe parlementaire britannique

"Islamophobia is rooted in racism and is a type of racism that targets expressions of Muslimness or perceived Muslimness."

— <u>Islamophobia Defined</u>, <u>All Party Parliamentary Group on British Muslims</u>, 2018.

**Traduction :** « L'islamophobie est engendrée par le racisme et est un type de racisme qui cible les expressions d'identité musulmane ou la perception d'être musulman. »

## Batley Grammar School et l'abjecte lâcheté des autorités

En mars 2021, un enseignant à l'école Batley Grammar, pas loin de la ville britannique de Leeds, a été suspendu après avoir présenté une caricature de Mahomet en classe lors d'une discussion sur la liberté de la presse et l'extrémisme religieux. Cela a déclenché des manifestations à l'extérieur de l'école, exigeant la démission de l'enseignant impliqué. Le directeur de a lâchement présenté des excuses. L'enseignant craint pour sa vie. À toutes fins utiles, sa carrière est terminée.

La sottise du groupe parlementaire (diapo précédente) et la pusillanimité du directeur d'école sont deux manifestations de la même folie islamolâtre.

## Organisation Nations Unies: Une belle victoire en 2011!

L'Organisation de la coopération islamique (OCI), anciennement l'Organisation de la conférence islamique, est un regroupement de 57 états membres possèdant une délégation permanente aux Nations unies. Entre 1999 et 2010, l'OCI a réussi à faire adopter par l'ONU, ou par son Conseil des droits de l'homme, une série de résolutions qui condamnaient la critique des religions, utilisant des expressions comme « diffamation des religions » et « islamophobie » qui revenaient à une sorte de délit de blasphème, c'est-à-dire une loi anti-blasphème internationale. Ces résolutions étaient appuyées en général par le bloc islamique et les pays en voie de développement, mais avec les années et avec en particulier le travail diligent de Roy Brown de l'IHEU, les appuis à ces résolutions se sont érodés. La dernière en 2010 a été adoptée, mais avec seulement 20 pays pour, 17 contre et 8 abstentions. L'OCI a décidé alors de changer de stratégie et de proposer des résolutions dont le but était de protéger les êtres humains au lieu de protéger les religions.

Le 24 mars 2011, le *Conseil des droits de l'homme* des Nations unies a adopté à l'unanimité la <u>Résolution 16/18</u> dont le but est la « Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation et la discrimination, l'incitation à la violence et la violence contre des personnes fondées sur la religion ou les croyances. »

Un juillet 2011, le *Comité des droits de l'homme* des Nations unies a adopté une déclaration qui stipule que toute interdiction des manifestations de non-respect d'une religion ou d'un autre système de croyance, y compris les lois anti-blasphème, est incompatible avec le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* de l'ONU. Cela veut dire que tout délit de blasphème dans un pays signataire enfreint le pacte.

La Résolution 16/18 a été entérinée par l'Assemblée générale de l'ONU le 19 déc. 2011. Elle a été réaffirmée par le *Conseil des droits de l'homme* en 2012 et 2013.

#### Conclusion

- L'« islamophobie » comme délit de blasphème. (Voir <u>notre prise de position</u>.)
- Censure sociale et les menaces de conséquences extrajudiciaires, qui s'ajoutent à la censure légale (judiciaire).
- Dénoncer la confusion entre race et religion qui revient à la négation de la liberté de conscience : Racialisation de la religion.
- Droit à l'apostasie et défense des ex-Musulmans.

## Ressources en français

- « Islamophobie » dans le Répertoire athée
- Livres:
  - <u>L'ISLAMOPHOBIE</u> sous la direction de Jérôme Blanchet-Gravel, Éditions Dialogue Nord-Sud,
    2016 Recension
  - o <u>Un racisme imaginaire</u>: <u>Islamophobie et culpabilité</u>, Pascal Bruckner, Grasset, 2018.
  - o <u>Islamophobie : Intoxication idéologique, anatomie d'une imposture</u>, Philippe D'Iribarne, Albin Michel, 2019.
- « <u>Islamophobie imaginaire</u> » de Hassan Jamali
- Blogue 022: Repenser l'« islamophobie » de J. Doughart et F. S. Al-Mutar.
- Blogue 094 : L'islamophobie, ça n'existe pas de Bio.
- Blogue 109 : Des sécularistes britanniques rejettent la définition d'« islamophobie » de D. Rand.

## Resources in English

- "Islamophobia" in the Atheist Repertory
- "Islamophobia": a weapon against reforming Islam
  - **Quotes from Hassan Jamali**
- Blog 022: Rethinking "Islamophobia" by J. Doughart & F. S. Al-Mutar.
- Blog 094: Islamophobia: There Is No Such Thing by Bio.
- Blog 109: British Secularists Reject "Islamophobia" Definition by D. Rand.